

**Demande d'aide à la
restauration scolaire
Année scolaire 2023/2024**

Dépôt du dossier

Le :

PRISE EN CHARGE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille
- Contrat de Bail
- Quittance de loyer
- Jugement de séparation stipulant la garde de l'enfant

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES A FOURNIR :

En fonction de la situation :

- Attestation paiement pôle emploi
- Bulletin de Salaire
- Notification de droit CAF
- Pension alimentaire perçue

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE
RESTAURATION SCOLAIRE
FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

MADAME

MONSIEUR

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :
.....
.....

TELEPHONE : ../.../.../...../...../.....

DATE D'ARRIVEE SUR LA COMMUNE :

SITUATION PROFESSIONNELLE : Madame :

Monsieur :

SITUATION FAMILIALE : Célibataire-Marié-Veuf(ve).

NOMBRE D'ENFANTS :

MONTANT DES RESSOURCES MENSUELLES :

Signature du demandeur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :

Demeurant au

.....
.....

Atteste sur l'honneur vivre seul(e), à mon domicile avec mon/mes enfants :

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

- **J'ai connaissance des risques encourus par l'auteur d'une fausse attestation.**
- **J'ai été informé(e) que la commune peut procéder à des vérifications.**

Fait à Castelginest, le

Pour servir et valoir ce que de droit.

SIGNATURE :

Article 441-7 du code pénal (Modifié par LOI n°2018-778 du 10 septembre 2018 - art. 39)
est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.

<p align="center">ATTESTATION PATRIMOINE RELATIVE A UNE DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE</p>

- **Etes-vous propriétaire d'un bien immobilier ?**

OUI

NON

(Si oui, fournir la dernière taxe foncière)

- **Avez-vous vendu un bien immobilier ces 10 dernières années ?**

OUI

NON

(Si oui, fournir la copie de l'acte notarié)

- **Avez-vous fait donation d'un bien immobilier ces 10 dernières années ?**

OUI

NON

(si oui, fournir la copie de l'acte notarié)

Fait à Castelginest, le

Signature :